



URBANISME

(à rappeler dans toute correspondance)
DOSSIER N° DP 17306 23 00299
MISE EN LIGNE LE 25-09-2023

Demande du 03/05/2023

Adresse des travaux :
40 Avenue EMILE ZOLA
17200 ROYAN

DESTINATAIRE

SCI LES YEUSES
Madame GOYON Noella
34 Rue de la Petite Champagne
17800 SALIGNAC-SUR-CHARENTE

Affaire suivie par Mme BONNET Stéphanie
Objet : Rejet tacite
Envoi Recommandé avec AR

Madame,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable à la mairie de Royan le 03/05/2023.
Par lettre du 25/05/2023 notifié le 27/05/2023, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- **DP04.** Merci de fournir une élévation de la façade principale avant et après projet avec le dessin des huisseries et porte d'entrée projetée.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 27/08/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, chargé de l'instruction des dossiers dans la SPR, n'a pas été consulté, en l'absence de documents.

En conséquence, vous redéposerez une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

ROYAN, le 06/09/2023
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

